

ACTUAIRE ET GESTIONNAIRE DES RISQUES

Mission :

Manager les risques auxquels les entités et les métiers CNSS sont et peuvent être exposés en mettant en place les dispositifs correspondant et assurer les analyses et les études actuarielles, statistiques et économétriques y afférentes.

Finalités principales :

- Identifier, analyser et mesurer les risques opérationnels et stratégiques actuels et éventuels auxquels la CNSS doit faire face dans le cadre de la politique de gestion de risques ;
- Planifier et prioriser les risques (selon leur niveau d'impact, leur fréquence de survenance) et identifier les indicateurs de surveillance ;
- Planifier et mettre en place les mesures et actions préventives conformément au plan d'action du traitement des risques ;
- Assurer le suivi des plans d'action de traitement des risques pour chaque métier et entité CNSS ;
- Participer à l'élaboration de la cartographie des risques et à l'amélioration de son dispositif de gestion ;
- Réaliser les études techniques et statistiques relatives à la prévention des risques et à la maîtrise de leurs évolutions.